



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-09-09

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 056-215602111-20260910-2026_09_09-DE

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le quatre septembre deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Benjamin DANILO, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Christelle QUEMARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

Absents : Monsieur Michel AUBERT, pouvoir à Monsieur Daniel GUILLOUCHE
Monsieur Jean-Paul TRECUL, pouvoir à Monsieur Ronan MASSON-BELORGEY

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 ; Pouvoir : 02 ; Absents : 02

Achat machine à laver pour le Service Technique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'acquérir une machine à laver destinée aux besoins des services communaux.

Cet équipement permettra d'assurer le lavage des vêtements de travail des agents du service technique, ainsi que des serpillières et torchons utilisés pour l'entretien des locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition d'une machine à laver destinée aux besoins des services communaux.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 24 septembre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.